

tion du blé qui ont déséquilibré à un tel point le commerce de l'Europe. Les traités de la pièce étaient le Canada, l'Argentine, l'Australie et, dans une large mesure, les Etats-Unis.

L'honorable M. WEBSTER: L'honorable sénateur veut-il ajouter la Russie?

L'honorable M. DANDURAND: Non, parce que, jusqu'en 1928 ou 1929, la Russie n'avait pas repris ses exportations de blé dans les proportions de 1912 et 1913. Je ne sache pas qu'elle y soit encore revenue. Les délégués européens se plaignaient que les nouveaux venus eussent désorganisé le commerce européen par leurs formidables exportations de blé. Sans tenir compte des agissements éventuels de la Russie, les autres producteurs de blé ont, à mon sens, de bonnes raisons de se réunir, comme ils le font à l'heure actuelle, pour déterminer s'ils peuvent restreindre leur production, et jusqu'à quel point.

Je n'ai pas l'intention d'examiner les Annexes en détail. Il est toujours difficile de prévoir les effets d'un tel pacte. Le traité est provisoire; dans douze mois, il sera peut-être encore difficile de déterminer les avantages que les deux pays en auront retirés. Mais, malgré ses réserves, on l'accueille avec faveur parce qu'il rétablit le contact avec la France. Il tendra à augmenter dans une large proportion, j'espère, le mouvement des marchandises du Canada en France.

Le très honorable leader a parlé des produits de la mer et de la ferme, comme le poisson et les pommes, pour lesquels on pourrait trouver de larges débouchés en France. D'un autre côté, certaines régions du Canada ont besoin des produits de la France. Même sous le régime du tarif général, il y avait échange de marchandises entre les deux pays. Point n'est besoin de m'attarder à l'historique de nos conventions avec la France, mais qu'il me soit permis d'en parler brièvement. En 1907, l'honorable M. Fielding et l'honorable M. Brodeur passèrent trois ou quatre mois dans ce pays, à la suite de quoi ils signèrent un traité, que nous avons ratifié à la session de 1908, sauf erreur. La Chambre des députés de Paris l'adopta aussi, mais le Sénat français en retarda l'adoption, et la ratification ne se fit pas avant qu'une légère modification y ait été apportée relativement à notre bétail.

En 1891, comme mon très honorable ami l'a rappelé, l'opinion publique s'agita fortement en faveur du relèvement des droits de douane sur les produits agricoles, mouvement dirigé par Jules Méline, plus tard premier ministre. Depuis, la France s'en est tenue au principe de la protection de l'agriculture et, par conséquent, à quelques exceptions près,

L'honorable M. DANDURAND.

les agriculteurs canadiens ont pu difficilement pénétrer sur le marché français.

Le traité à l'étude devrait nous être favorable et je l'accueille avec plaisir. J'espère que nous le maintiendrons et l'améliorerons; mais, je le répète, nous ne pourrions en déterminer les résultats avant quelque temps.

Le très honorable GEO-P. GRAHAM: Honorables membres du Sénat, j'ai une foi absolue dans l'habileté et l'honnêteté du Secrétaire d'Etat, et je suis heureux de constater qu'on lui a confié le soin de négocier ce traité. Il est heureux que l'âge ne l'ait pas empêché d'accomplir cette excellente besogne. Bien qu'il ne soit plus un jeune homme, on ne peut l'appeler un vieillard.

L'honorable M. DANDURAND: Il est plus jeune que mon très honorable ami.

Le très honorable M. GRAHAM: Il est dans la force de l'âge. Si la durée de l'accord n'était pas limitée à un an, on en pourrait amoindrir les effets par les méthodes employées dans le passé, c'est-à-dire les changements aux tarifs minimum ou intermédiaire. Mais aucune nation ne peut accomplir beaucoup en ce domaine dans l'espace de douze mois. Quand nous négocierons un nouveau traité, espérons-le, il sera possible de trouver une formule tendant à faire cesser ces façons d'agir, qui auraient pour effet d'abroger les mesures destinées à nous procurer des avantages.

Je désire poser une question à mon très honorable ami. Le Président des Etats-Unis a demandé une trêve douanière jusqu'à la fin de la Conférence économique internationale de Londres. Le traité à l'étude viendra-t-il en conflit avec ce projet? La France et le Canada font-ils un acte nuisible aux négociations de toutes les grandes nations au sujet des tarifs douaniers?

Le président Roosevelt a parlé hardiment, —si je ne me trompe, les économistes de tous les pays pensent comme lui—en disant que l'ordre de choses actuel ne peut s'améliorer sensiblement tant que chaque nation n'aura pas mis un frein au relèvement insensé des murailles douanières. Dans tous les pays, la population commence à comprendre qu'aucune nation ne peut vivre repliée sur elle-même, et que seul l'échange international des denrées peut produire une prospérité durable.

Il y a plusieurs années, j'entendais une conférence intéressante de feu le docteur Carman, que se rappelleront certains de mes collègues. Il était alors évêque de l'église méthodiste épiscopaliennne du Canada. Sa conférence s'intitulait "Commercez pour vous enrichir". Elle m'a laissé une telle impression que je ne l'ai